

Point sur les négociations

Le secteur des télécommunications se trouve à un tournant décisif, marqué par des transformations majeures qui soulèvent de nombreuses interrogations.

Comment Orange va-t-il s'adapter à ces évolutions rapides ?

Quelles seront les conséquences sur les parcours et la vie professionnelle des salariés ?

Dans un contexte où la fragilité du climat social au sein de notre entreprise est de plus en plus palpable, il est crucial d'aborder ces enjeux avec prudence et anticipation.

Les craintes liées à l'avenir des emplois et à la sécurité professionnelle des salariés sont omniprésentes.

L'entreprise doit non seulement, répondre aux besoins futurs du Groupe, mais aussi attirer de jeunes talents et donner des perspectives pour l'ensemble des salariés.

Les négociations en cours sur la GEPP portent sur les dispositifs pour accompagner les salariés vers les métiers en tension et à apporter des solutions pour ceux touchés par des transformations majeures.

La mobilité géographique et professionnelle devrait être valorisée pour encourager les salariés à faire le grand saut et répondre ainsi aux besoins de demain.

L'entreprise souhaite également renforcer les compétences métiers et intégrer dans ses plans de formation, les enjeux forts telle que la RSE, la cybersécurité, la DATA et l'A.

Parallèlement, une attention particulière devra être portée aux salariés plus âgés, afin de préparer leur avenir, dans un environnement en constante mutation.

Le dispositif phare de ces discussions est un nouveau TPS :

- Possibilité d'entrée dans le dispositif du 1er janvier 2025 au 1er janvier 2029 pour une durée incompressible de 5 ans, avec 1 an à 50% et 70% du SGB, puis 4 ans en temps libéré avec 60% du SGB,
- Sur-rémunération 30% : période travaillée 10% en CET et 20% en prime, période non-travaillée 20% en CET et 10% en prime.
- Minimum garanti de 2975€ bruts pour les cadres et 2 135€ bruts pour les non-cadres.
- Avec une clause de sauvegarde en cas de nouvelle réforme des retraites.
- Avec mécénat possible pendant la période d'activité.
- Possibilité de participation d'Orange aux rachats de trimestres si taux plein non atteint.
- Complément cotisation retraite sur la base 100%.
- Fin du TPS au plus tard à la date d'atteinte du taux plein (sans surcote).